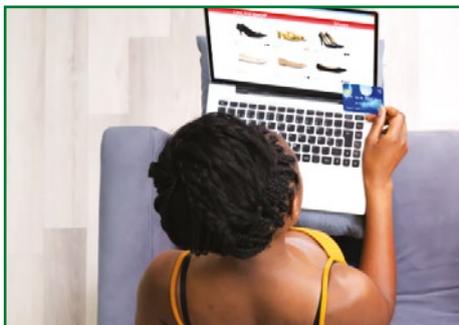




**ACTUALITÉ**

# CAMPAGNE DSF 2024, C'EST PARTI !

*Depuis le 10 février 2024, les contribuables de la Direction Générale des Impôts peuvent désormais télécharger leurs Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) et payer leurs soldes d'impôts 2023.*





**P**our bien fixer tout le monde, le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE a signé les 09 et 19 février 2024, deux communiqués portant sur les DSF au titre de l'exercice 2023.

Le premier communiqué signé le 09 février 2024, rappelle les délais de dépôts des DSF. Ainsi, pour les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), ce sera le 15 mars, ceux relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME), des Centres Spécialisés des Impôts (CSIPLI, CSI-EPA), le 15 avril et pour ceux relevant des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI), ce sera le 15 mai 2024.

Quant au second communiqué signé le 19 février, il en ressort que des séminaires de formation sont organisés par l'administration fiscale à l'attention des contribuables de la DGE du 20 au 23 février 2024, à l'Auditorium de l'immeuble siège de la DGI. Tous les secteurs de gestions de la DGE sont concernés par ces formations à savoir :



- les secteurs de l'industrie, des banques, des assurances et des TIC ;
- le commerce général ;
- les secteurs forêt, eau et pétrole ;
- le secteur des prestations de service.

Un calendrier de passages de chaque secteur d'activités a été fixé à cet effet par le MINFI.

Le même dispositif d'accompagnement des contribuables sera certainement mis sur pied pour ceux relevant des autres unités de gestion de la DGI.

Côté administration fiscale, plusieurs réunions présidées par Roger Athanase MEYONG ABATH, Directeur Général des Impôts (DGI), ont eu lieu avant le lancement des opérations et se

poursuivent chaque jour. Il est question de réussir la campagne DSF 2024 en facilitant les téléversements. Tous les outils d'assistance aux contribuables sont mis à contribution avec une nouveauté cette année, la mise en fonctionnement du Help Desk et du Centre des Appels Téléphoniques. Les contribuables qui rencontrent la moindre difficulté peuvent trouver assistance auprès de ces deux structures.

Pour mémoire, les formats des DSF mis à jour et le guide de processus y afférent sont téléchargeables sur le site web de la DGI [www.impots.cm](http://www.impots.cm). Le Centre des Appels Téléphoniques de la DGI est quant à lui accessible gratuitement via le numéro vert 8200.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
MINISTÈRE DES FINANCES  
-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
MINISTRY OF FINANCE  
-----  
DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION  
-----

0000141  
N° MINE/DGI

Yaoundé, le 09 FEV 2024

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances informe les contribuables que conformément aux dispositions de la Loi de Finances 2024, les délais de dépôt de Déclaration Statistique et Fiscale et de paiement des soldes annuels au titre de l'exercice 2024 sont fixés ainsi qu'il suit :

- 15 mars pour les contribuables de la DGE ;
- 15 Avril pour les Contribuables des CIME, CSPLI et CSI-EPA ;
- 15 Mai pour les contribuables des CDI.

Il rappelle par ailleurs que les formats de Déclaration Statistiques et Fiscales (DSF) mis à jour et le guide de processus y afférent sont téléchargeables sur le site web de la Direction Générale des Impôts (DGI) à l'adresse [www.impots.cm](http://www.impots.cm).

Enfin, pour un meilleur accompagnement du contribuable, des sessions d'informations en ligne seront organisées à leur profit suivant un chronogramme qui sera communiqué par la Direction Générale des Impôts. Les contribuables pourront également accéder à l'assistance en ligne via la plateforme numérique dénommée **Help Desk** à l'adresse <https://support.harmony2.cm> ou appeler le **numéro vert 8200**.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme et la collaboration de tous.

  
LE MINISTRE  
The Minister  
Louis Paul MOTAZE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

0000175 N° MIN/DGI/LR/L

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Site web: [www.impots.cm](http://www.impots.cm)  
Numéro vert : 82 00

Yaoundé, le

19 FEV 2024

## COMMUNIQUE RADIO ET PRESSE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des contribuables relevant du portefeuille de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) qu'en application des dispositions de l'article 18 du Code Général des Impôts, il est attendu d'eux la souscription, au plus tard le 15 mars 2024, de leurs déclarations statistiques et fiscales (DSF) au titre de l'exercice 2023.

Conformément aux standards internationaux de transparence consacrés par la loi de finances 2023, les contribuables concernés devront également, dans les mêmes délais, souscrire une déclaration de leurs bénéficiaires effectifs.

Afin de faciliter l'accomplissement de ces obligations et d'en permettre une meilleure appropriation, le Ministre des Finances invite les contribuables relevant du portefeuille de la DGE à participer aux séminaires de formation organisés par la Direction Générale des Impôts (DGI).

**Ces séminaires se tiendront du mardi 20 au vendredi 23 février 2024** à l'Auditorium de l'immeuble siège de la DGI à Yaoundé, suivant le calendrier ci-après :

- **mardi 20 février 2024, de 9h à 15h** : contribuables relevant des cellules en charge des secteurs de l'industrie, des banques, des assurances et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- **mercredi 21 février 2024, de 9h à 15h** : contribuables relevant de la cellule en charge du suivi des contribuables relevant du secteur du commerce ;
- **jeudi 22 février 2024, de 9h à 15h** : contribuables relevant de la cellule en charge du suivi des contribuables relevant des secteurs de la forêt, de l'eau et du pétrole ;
- **vendredi 23 février 2024, de 9h à 15h** : contribuables relevant de la cellule en charge du suivi des prestataires de service.

Le Ministre des Finances compte sur la participation active de tous à ces ateliers de formation qui s'inscrivent dans le cadre de la promotion du civisme et de la conformité fiscales.



Louis Paul MOTAZE